

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2026**

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 12 janvier 2026 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur M. le maire Vital Dumais.

Sont également présents, les membres du conseil:

Guylaine Morin

Nathalie Julien

Serge Côté

Amélie Deschênes-Bouchard

Messieurs les conseillers Claude Martel et Laurier Girard sont absents.

Formant quorum.

.....

**Ordre du jour**

**OUVERTURE**

Ouverture de la séance par monsieur le maire

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 8 janvier 2026
- 1.4 Rapport général du maire
- 1.5 Service de fourrière municipale, adhésion à l'entente avec le Refuge animal Inc. pour 2026

**2. FINANCES**

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de décembre 2025
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 novembre 2025
- 2.3 Autorisation, versement des quotes-parts pour le service incendie à Ville de Roberval pour 2026
- 2.4 Autorisation, versement des quotes-parts à la MRC Domaine-du-Roy pour 2026
- 2.5 Renouvellement du contrat d'entretien de soutien du système informatique pour 2026
- 2.6 Autorisation d'utiliser la marge de crédit, emprunt temporaire pour 2026
- 2.7 Taux d'intérêts et pénalités pour l'année 2026
- 2.8 Résolution autorisant les dépenses budgétées et incompressibles pour l'année 2026
- 2.9 Demande de commandite – Album des finissantes et finissants 2025-2026
- 2.10 Demande de la Paroisse Notre-Dame du Lac-Saint-Jean Communauté Chrétienne de Saint-Thomas d'Aquin, déneigement du stationnement
- 2.11 Demande – Les Résidences du Manoir des Lacs – Déneigement du stationnement
- 2.12 Demande d'aide financière de la Fondation du rein

**3. PERSONNEL**

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

- 5.1 Offre d'achat de M. Steeve Tremblay

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7. TRANSPORT ROUTIER**

- 7.1 Officialisation de désignation d'un chemin

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 9.1 Nomination au comité consultatif d'urbanisme

- 9.2 Demande de dérogation mineure no 2025-03 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire au 229, chemin du Lac-Ouiatchouan

- 
- 10. LOISIRS ET CULTURE
  - 11. VARIA
  - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- 

## OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par M le Maire qui préside l'assemblée par la suite.

1.

## ADMINISTRATION

1.1

Résol. 26-001

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec dispense de lecture soit accepté tel que rédigé et reçu.

**ACCEPTÉE**

1.2

Résol. 26-002

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025;

ATTENDU QUE M. le maire résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin appuyée par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

1.3

Résol. 26-003

### APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 8 JANVIER 2026

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 8 janvier 2026 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de M. le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 8 janvier 2026 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

**ACCEPTÉE**

**1.4**

### **RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE**

→ M. le maire informe la population que le budget sera accepté le 21 janvier 2026.

**1.5**

### **SERVICE DE FOURRIÈRE MUNICIPALE, ADHÉSION À L'ENTENTE AVEC LE REFUGE ANIMAL INC. POUR 2026**

Résol. 26-004

ATTENDU QU'une entente de contrat nous est proposée pour les services d'une fourrière municipale donnée par le Refuge animal pour l'exercice 2026;

ATTENDU QUE l'entente proposée a été uniformisée pour toutes les municipalités de notre MRC;

ATTENDU QU'il est demandé de fournir, par la présente, un accord d'adhésion ou non à l'entente;

ATTENDU QU'advenant qu'une Municipalité n'adhérerait pas à l'entente avec le Refuge animal, les citoyens de cette municipalité ne pourront bénéficier d'aucun service de la fourrière (euthanasie, abandon d'animaux, etc.) et ce, même s'ils paient de leurs poches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette accepte d'adhérer à l'entente de services avec le Refuge animal Inc. de Roberval pour l'opération d'une fourrière municipale, pour l'exercice 2026, au coût de 6 437,81\$ avant taxes et de ce montant sera déduit les licences encaissées par le Refuge en 2026 selon la soumission fournie;

QUE M. le maire Vital Dumais et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

**2.**

## **FINANCES**

**2.1A**

Résol. 26-005

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin appuyée par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de décembre 2025 suivants soient approuvés :

Décembre 2025		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
<b>Folio 700 084</b>		
Hydro-Québec - centre comm.	2 643,64 \$	17 211,58 \$
9465-3912 Québec Inc.	26 674,20 \$	26 674,20 \$
Postes Canada	161,42 \$	468,12 \$
Postes Canada	153,35 \$	- \$
Jean-Pierre Tremblay	1 927,53 \$	2 043,11 \$
Vital Dumais	1 552,12 \$	1 552,12 \$
Postes Canada	153,35 \$	- \$
2540-4724 Québec Inc.	135,67 \$	135,67 \$
9108-8625 Québec Inc.	126,47 \$	126,47 \$
9221-5516 Québec Inc.	919,80 \$	919,80 \$
Charles Bois	1 000,00 \$	1 000,00 \$
BuroPro Citation	345,60 \$	345,60 \$
Cain Lamarre	284,27 \$	284,27 \$
Chem Action Inc.	3 481,45 \$	3 481,45 \$
Chloratech Inc.	586,37 \$	586,37 \$
CopiExpert ImageriExpert	2 463,91 \$	2 463,91 \$
Cuizen	133,75 \$	133,75 \$
Dépanneur du parc	1 006,03 \$	1 006,03 \$
Desgagné Laflamme électrique	1 891,80 \$	1 891,80 \$
Eurofins environex	874,39 \$	874,39 \$
Équipements Louis Girard	137,97 \$	137,97 \$
Excavation rénovation Drolet	787,58 \$	787,58 \$
Fonds d'information	138,00 \$	138,00 \$
Garma Impression	2 385,13 \$	2 385,13 \$
Chantale Girard	459,83 \$	459,83 \$
GLS logistics systems	25,17 \$	25,17 \$
Groupe Perron Inc.	1 277,69 \$	1 277,69 \$
Havre	106,00 \$	106,00 \$
Hetek solutions	368,44 \$	368,44 \$
LCR	234,54 \$	234,54 \$
MNP sencrl	3 350,09 \$	3 350,09 \$
Municipalité Lac-Bouchette	195,85 \$	195,85 \$
Nutrinor énergies	2 677,89 \$	2 677,89 \$
Organisme de bassin versant	729,64 \$	729,64 \$
Renomax Roberval	2 532,26 \$	2 532,26 \$
Robitaille équipement	7 996,51 \$	7 996,51 \$
SCFP	1 143,15 \$	1 143,15 \$
Transport S. Gaudreault	1 379,70 \$	1 379,70 \$
Jean-Pierre Tremblay	115,58 \$	- \$
Hydro-Québec - kiosque	1 022,42 \$	- \$
Bell - kiosque	68,93 \$	236,80 \$
Hydro-Québec - aqueduc	3 821,22 \$	- \$
Cogéco câble	155,12 \$	257,39 \$
Bell mobilité	216,36 \$	391,80 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 692,57 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	204,02 \$	- \$
Frédéric Larouche notaire	10 655,01 \$	10 655,01 \$

Hydro-Québec - plage	67,06 \$	- \$
Receveur général du Canada	8 992,19 \$	8 992,19 \$
Hydro-Québec - CCCS	2 319,03 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	3 041,57 \$	- \$
Visa	103,49 \$	103,49 \$
Bell - kiosque	55,52 \$	- \$
Ministère du Revenu	24 838,91 \$	24 838,91 \$
Bell - Municipalité	112,35 \$	- \$
Bell mobilité	175,44 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 146,92 \$	- \$
Cogéco câble	102,27 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 253,13 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	13 879,14 \$	13 879,14 \$
<b>Sous-total</b>	<b>146 478,81 \$</b>	<b>146 478,81 \$</b>
Chèque novembre annulé #11873	(1 552,12) \$	(1 552,12) \$
Chèque novembre annulé #11865	(26 402,57) \$	(26 401,57) \$
<b>Total</b>	<b>118 524,12 \$</b>	<b>118 525,12 \$</b>
<b>Salaires</b>		
4 décembre 2025	9 386,66 \$	9 386,66 \$
1 <sup>er</sup> décembre 2025	13 451,75 \$	13 451,75 \$
18 décembre 2025	8 792,45 \$	8 792,45 \$
24 décembre 2025	8 650,74 \$	8 650,74 \$
30 décembre 2025	9 173,02 \$	9 173,02 \$
31er décembre 2025	13 852,88 \$	13 852,88 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>63 307,50 \$</b>	<b>63 307,50 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>181 831,62 \$</b>	<b>181 832,62 \$</b>

### ACCEPTÉE

#### 2.1B

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

---

Jean-Pierre Tremblay,  
directeur général et greffier-trésorier

#### 2.2

Résol. 26-006

#### APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 novembre 2025;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 novembre 2025 soit accepté.

**ACCEPTÉE**

**2.3**

**AUTORISATION, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE INCENDIE À VILLE DE ROBERVAL POUR 2026**

Résol. 26-007

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur-général et greffier-trésorier à effectuer le versement de la quote-part 2026 à la Ville de Roberval, en deux versements, selon l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence.

Dépenses d'opération et d'administration.....	165 955\$
Dépenses en immobilisations .....	8 341\$
Total .....	174 296\$
1 <sup>er</sup> paiement.....	87 148 \$ le 1 <sup>er</sup> février 2026;
2 <sup>e</sup> paiement .....	87 148 \$ le 1 <sup>er</sup> août 2026.

**ACCEPTÉE**

**2.4**

**AUTORISATION, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DOMAINE-DU-ROY POUR 2026**

Résol. 26-008

ATTENDU QUE les quotes-parts à verser à la MRC du Domaine-du-Roy sont dues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les versements des quotes-parts à la MRC du Domaine-du-Roy selon les dates d'échéance de la facturation annuelle de 2026 au montant total de 430 582,14\$.

**ACCEPTÉE**

**2.5**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE SOUTIEN DU SYSTÈME INFORMATIQUE POUR 2026**

Résol. 26-009

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien du système informatique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une continuité des systèmes informatiques;

ATTENDU la proposition de PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le contrat d'entretien et de soutien du système informatique proposé par PG Solutions et ce au coût de 16 872,59\$ taxes incluses.

**ACCEPTÉE**

**2.6**

**AUTORISATION D'UTILISER LA MARGE DE CRÉDIT, EMPRUNT TEMPORAIRE POUR 2026**

Résol. 26-010

ATTENDU QU'il est possible que la Municipalité de Lac-Bouchette ait besoin d'utiliser la marge de crédit, emprunt temporaire, pour l'année 2026;

ATTENDU QUE l'article 1098 du Code municipal du Québec permet aux Municipalités de le faire par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à utiliser la marge de crédit, emprunt temporaire pour toute l'année 2026, selon les besoins de la Municipalité.

**ACCEPTÉE**

**2.7**

**TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

Résol. 26-011

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir le taux d'intérêt et de pénalité pour les comptes de taxes et autres comptes à recevoir non payés à l'échéance de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêt à charger ou à rembourser aux contribuables sur les arrérages de taxes et autres comptes à recevoir soit fixé à 10% par année pour l'année 2026;

QU'une pénalité non remboursable équivalente à 5% par année soit chargée sur tous comptes de taxes et comptes à recevoir autres pour l'année 2026.

**ACCEPTÉE**

**2.8**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LES DÉPENSES BUDGÉTÉES ET INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2026**

Résol. 26-012

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il est plus pratique de procéder à l'acceptation des dépenses budgétées et incompressibles pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le Code municipal permet une telle procédure et que le conseil juge à propos de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Lac-Bouchette autorise les dépenses budgétées et incompressibles au montant de 2 941 238 \$ pour l'année 2026.

**ACCEPTÉE**

**2.9**

**DEMANDE DE COMMANDITE - ALBUM DES FINISSANTES ET FINISSANTS 2025-2026**

Résol. 26-013

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour participer financièrement à l'album des finissantes et finissants de la Cité étudiante Roberval, édition 2025-2026;

ATTENDU QUE plusieurs jeunes de la municipalité de Lac-Bouchette fréquentent la Cité étudiante Roberval;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution de 100\$ pour l'album des finissantes et finissants de la Cité étudiante Roberval, édition 2025-2026.

**ACCEPTÉE**

*M. le maire Vital Dumais se retire de la table.*

**2.10**

**DEMANDE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DU LAC-SAINT-JEAN COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINT-THOMAS D'AQUIN, DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT**

Cet item est remis à la prochaine séance

*M. le maire Vital Dumais revient à la table.*

*Mme la conseillère Nathalie Julien se retire de la table*

**2.11**

**DEMANDE – LES RÉSIDENCES DU MANOIR DES LACS – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT**

Résol. 26-014

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une subvention de 1 000\$ à Les Résidences du Manoir des Lacs pour la saison hiver 2025-2026. Ce montant leur est versé pour aider au déneigement.

**ACCEPTÉE**

*Mme la conseillère Nathalie Julien revient à la table.*

**2.12**  
Résol. 26-015

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DU REIN**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution au montant de 100\$ à la Fondation canadienne du rein.

**ACCEPTÉE**

## **3. PERSONNEL**

Aucun item.

## **4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

Aucun item.

## **5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

### **5.1 OFFRE D'ACHAT DE M. STEEVE TREMBLAY**

Résol. 26-016

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat de la part de M. Steeve Tremblay au nom de son fils Xavier Tremblay au montant de sept mille cinq cents (7 500\$) pour un terrain numéro 6 693 620, situé sur la rue du Lac;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu unanimement de céder à M. Xavier Tremblay, au prix de sept mille cinq cents (7 500\$), plus les taxes applicables, le terrain numéro 6 693 620;

QUE tous les frais relatifs à la vente soient assumés par M. Xavier Tremblay.

QUE M. Tremblay a deux (2) ans pour débuter la construction d'une résidence, sinon la Municipalité se réserve le droit de racheter le terrain au même prix;

QUE M. le maire Vital Dumais et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun item.

## **7. TRANSPORT ROUTIER**

### **7.1 OFFICIALISATION DE DÉSIGNATION D'UN CHEMIN**

Résol. 26-017

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite attribuer un nom à un chemin existant;

ATTENDU le caractère sécuritaire que revêt cette désignation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de chemin Montée-Moustache au chemin privé situé sur les lots 5 786 232, 5 786 100, 5 786 105 et 6 153 190.

**ACCEPTÉE**

**8.**

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun item.

**9.**

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**9.1**

Résol. 26-018

### **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le mandat de deux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Bouchette expire et que la Municipalité doit les renouveler;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de Mme Bianca Thibeault et Mme Gisèle Paradis comme membre au sein du comité consultatif d'urbanisme.

**ACCEPTÉE**

**9.2**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-03 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AU 229, CHEMIN DU LAC-OUIATCHOUAN**

Résol. 26-019

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de dérogation mineure n° 2025-03, soumise par les membres présents du Comité consultatif d'urbanisme concernant l'immeuble situé au 229, chemin du Lac-Ouiatchouan;

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à construire un garage de 16' x 24' à 2,33 mètres de l'emprise de la rue alors que le minimum est de 4 mètres;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des photos des bâtiments existants du terrain concerné par la demande;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des croquis de construction ainsi que du plan d'implantation du garage projeté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure portant le n° 2025-03 visant à autoriser la construction d'un garage de 16' x 24' à une distance de 2,33 mètres de la limite de l'emprise de la rue alors que le minimum est de 4 mètres au 229 chemin du Lac-Ouiatchouan tel que présenté aux plans joints à la demande.

**ACCEPTÉE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun item.

**11. VARIA**

Aucun item.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 26-020

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 49.

**ACCEPTÉE**

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, M. le maire Vital Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---